

Les subsides

Toutefois, j'aimerais recevoir les idées, les suggestions de tous les députés à ce sujet, de façon que nous puissions développer et prendre les décisions qui s'imposent avec le maximum de participation des députés.

Je trouve que l'approche du député de Bruce-Grey (M. Gurbini) était beaucoup plus raisonnable parce qu'elle cherchait des solutions et posait des questions valables. La position du député de Regina-Est (M. de Jong) était malheureusement simpliste. Elle invoquait un recul complet, l'abandon de tout, savoir les solutions faciles à des problèmes compliqués. J'espère donc que le débat de cette journée nous offrira des solutions, qu'il «mettra sur la table» les problèmes d'une façon non partisane, de façon que moi-même ainsi que les fonctionnaires de mon ministère et les agences du gouvernement qui gèrent les problèmes de l'énergie atomique seront en mesure d'appliquer les remèdes qui s'imposent, et toute suggestion valable sera reçue avec grand plaisir de ma part, de même que de celle de mon très dévoué et très compétent secrétaire parlementaire.

Le président suppléant (M. Herbert): Commentaires et questions?

• (1230)

[Traduction]

M. Ogle: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question sur les traités de non-prolifération. Si je comprends bien, il y a dans les traités de non-prolifération une disposition qui prévoit que n'importe quel pays peut s'en retirer sous réserve d'un préavis de 90 jours. Je veux bien croire que le Canada ait une interprétation plus stricte que celle-là, mais je pense que l'essentiel de l'uranium qui se trouve dans le monde a été expédié en vertu d'un traité de non-prolifération et qu'ensuite il est parvenu dans d'autres pays. Le ministre pense-t-il que la participation du Canada à ce genre de distribution de l'uranium dans le monde aura des répercussions sur la crédibilité du premier ministre (M. Trudeau) qui s'efforce d'apporter des solutions à la question de la paix mondiale?

M. Chrétien: Monsieur le Président, ce sont là deux problèmes distincts. Nous avons une technologie que nous mettons à la disposition des pays intéressés, mais nous demandons à toutes les nations du monde qui désirent acheter les techniques canadiennes de signer un accord de non-prolifération. Vous me demandez un avis juridique sur la façon dont elles peuvent se dégager d'un tel accord. Je ne suis pas absolument certain de la réponse. Je présume que les garanties sont telles qu'elles ne peuvent pas s'en retirer facilement. Il y a également des discussions, chaque mois, à Vienne, pour améliorer la situation. Aux divers comités siègent des Canadiens, car notre pays figure parmi les plus résolus à trouver une solution internationale à ce problème.

Quant à savoir si cela aidera la mission du premier ministre (M. Trudeau), personne n'ignore que les Canadiens sont unanimes à condamner les armes nucléaires et que nous n'en voulons pas dans notre pays. Nous n'en mettons pas au point. J'estime que ce sont là deux problèmes distincts. Ce n'est pas parce que nous permettons à un certain nombre de pays qui ne sont pas aussi développés que nous de disposer d'énergie que nous sommes en faveur de la fabrication des bombes.

Si je ne m'abuse, l'effort du premier ministre a reçu l'appui de tous les députés à la Chambre. Je suis très heureux du soutien que lui a apporté à Stockholm l'ancien chef de l'opposition, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark). C'est le genre d'approche que nous souhaitons. Je ne pense pas qu'il soit très utile aujourd'hui d'essayer de mélanger ces deux problèmes. Nous parlons de la technologie, mise au point au Canada, qui permet de produire de l'électricité. Cela n'a rien à voir avec la fabrication de la bombe atomique, car toute personne désireuse d'utiliser la technologie canadienne doit signer un traité de non-prolifération. Je suppose que c'est notre contribution internationale. Il y a actuellement de nombreux pays qui couvrent plus de 30 p. 100 de leurs besoins en électricité grâce à des réacteurs nucléaires. Il serait un peu ridicule d'essayer d'oublier cette réalité.

M. Gurbini: Monsieur le Président, je voudrais interroger brièvement le ministre. Y a-t-il quelque part une politique écrite du gouvernement fédéral à propos de l'énergie nucléaire et du réacteur Candu?

M. Chrétien: Monsieur le Président, une étude a été faite il y a quelques années, je pense que c'était en 1980-1981, et elle a été rendue publique. Il n'y en a pas eu depuis que je suis ministre de l'Énergie. J'ai prononcé un certain nombre de discours, mais pas tellement. Je pourrais vous dire qu'actuellement, notre politique est de poursuivre nos efforts dans le domaine du réacteur Candu. Nous voulons en vendre à l'étranger dans les conditions que j'ai posées précédemment à propos de l'exportation d'électricité provenant de réacteurs Candu installés au Canada. L'Office national de l'énergie tient actuellement des audiences à propos de Lepreau, au Nouveau-Brunswick. L'une des conditions que je veux voir respecter, c'est que si un réacteur Candu est construit, il doit l'être sans subvention. Il doit s'autofinancer. Si la société d'électricité du Nouveau-Brunswick désire construire un autre réacteur à côté de celui qu'elle a, pour vendre l'électricité, je n'ai aucune objection personnelle dans la mesure où cela n'exigera pas de subvention du gouvernement fédéral. Il faut toutefois répondre aux inquiétudes des gens de la région et leur permettre, dans le cadre d'audiences publiques, de faire connaître leur opinion quant aux effets sur l'environnement et le milieu social.

Voilà en un mot les principes dont je voulais parler aujourd'hui. Il serait bon qu'un comité discute de ce problème; on pourra alors me poser des questions plus précises. Les principes n'ont toutefois pas changé; ils ont seulement été adaptés aux réalités actuelles.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je voudrais seulement signaler au ministre qu'un comité parlementaire a étudié toute cette question il y a quelques années, surtout le problème de l'élimination des déchets nucléaires, mais le gouvernement ne lui a jamais renouvelé son mandat. Par conséquent, l'étude n'a jamais été terminée par le Parlement. Le ministre pourrait très bien envisager d'étudier le mandat de ce comité et de le reformer.

Je voudrais poser une question au ministre à propos de l'élimination des déchets nucléaires au Canada. Il a brièvement parlé de certaines des options envisagées et il a dit à un certain moment que l'on songeait notamment au réemploi des déchets nucléaires. Je voudrais savoir qui envisage cette possibilité et si le gouvernement y songe. Est-ce une des possibilités auxquelles le gouvernement attache une certaine importance? Le ministre se rend-il compte que cette solution nous entraînerait dans une